

Arrêté constituant une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dans les Communes de CAUREL - GUERLÉDAN - SAINT-CARADEC - SAINT-CONNEC

Le Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor,

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime ;

VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

VU la délibération du Conseil départemental n° 1.4 du 27 septembre 2021 désignant un Conseiller départemental titulaire et un Conseiller départemental suppléant pour siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier ;

VU la délibération du Conseil départemental n° 4.8 du 8 juillet 2019 instituant une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dans les Communes de Caurel, Guerlédan, Saint-Caradec et Saint-Connec ;

VU l'ordonnance du 23 novembre 2020 du Président du Tribunal Judiciaire de Saint-Brieuc portant désignation du Président et du Président suppléant de la Commission intercommunale ;

VU les désignations établies pour les propriétaires de biens fonciers non bâtis sur la commune de Caurel conformément à l'article L 121-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

VU la délibération du Conseil municipal de Guerlédan en date du 24 septembre 2020 élisant les deux membres propriétaires de biens fonciers non bâtis de la Commission intercommunale et un membre propriétaire suppléant ;

VU la délibération du Conseil municipal de Saint-Caradec en date du 7 décembre 2020 élisant les deux membres propriétaires de biens fonciers non bâtis de la Commission intercommunale et un membre propriétaire suppléant ;

VU la délibération du Conseil municipal de Saint-Connec en date du 20 mai 2021 élisant les deux membres propriétaires de biens fonciers non bâtis de la Commission intercommunale et un membre propriétaire suppléant ;

VU la désignation par la Chambre d'Agriculture en date du 12 juillet 2021 et du 28 mars 2022 des membres exploitants de la commission ;

VU la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture en date du 12 juillet 2021 de désignation d'une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages, ainsi que sa suppléante pour siéger au sein de la commission ;

VU la désignation par le Directeur Départemental des Finances Publiques en date du 26 août 2020 de son délégué ;

VU la désignation par le maître d'ouvrage du projet routier d'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 en date du 7 août 2020 de son représentant ;

VU la désignation par le Préfet des Côtes d'Armor en date du 21 mai 2021 d'un représentant de l'administration chargé du contrôle de l'opération ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général par intérim ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier est constituée sur les communes de Caurel, Guerlédan, Saint-Caradec et Saint-Connec. Sa composition est la suivante :

- Le Président :

Titulaire : **M. Jean Pierre SPARFEL**, commissaire-enquêteur

Suppléant : **M. Francis OHLING**, commissaire-enquêteur

- Le représentant du Président du Conseil départemental :

Titulaire : **Mme Céline GUILLAUME**, Conseillère départementale du canton de
GUERLÉDAN

Suppléant : **Mme Gaëlle ROUTIER**, Conseillère départementale du canton de
PLÉLO

- **M. le Maire de Caurel**

- **M. Jean François LE DUDAL**, Adjoint au maire de Guerlédan

- **M. le Maire de Saint-Caradec**

- **M. le Maire de Saint-Connec**

- Les membres propriétaires de biens fonciers non bâtis désignés par le Président du Conseil départemental conformément à l'article L 121-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime :

Commune de CAUREL

Titulaires : **M. Francis BERTHO** - Curlan - Guerlédan

Mme Florine GAUTHERON - Ker Maltaire - Caurel

Suppléant : **M. Stéphane LE RAY** - Botminy - Guerlédan

- Les membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par les Conseils municipaux :

Commune de GUERLÉDAN

Titulaires : **Mme Josette COZ** - 36 impasse de Favanic - Guerlédan

M. Joseph LE GOFF - lieu dit Lotavy - Guerlédan

Suppléant : **M. Pierre LE CORRE** - le Neveist - Guerlédan

Commune de SAINT-CARADEC

Titulaires : **M. Philippe ANDRÉ** - Lieu dit Colmain - St-Caradec
M. Hervé LE CORRE - La Croix St Guidic - St-Caradec
Suppléant : **M. Laurent NEVO** - Lieu dit St Joret - St-Caradec

Commune de SAINT-CONNEC

Titulaires : **Mme Christine LE BIHAN** - 19 Lanrivault - St Connec
M. Fabien BOCHER - 16 le Bois de Louarc'h - St Connec
Suppléant : **M. Stéphane LESSARD** - 3 Kerfrapic - St Connec

- Les membres exploitants désignés par la Chambre d'Agriculture :

Commune de CAUREL

Titulaires : **M. Michel COJEAN** - Pors Pohon - Caurel
M. Georges LAHAY - Lande Pelletier - Caurel
Suppléant : **M. Christophe COJEAN** - Kerbiquet - St Gelven bon Repos sur Blavet

Commune de GUERLEDAN

Titulaires : **M. Gildas LE FRESNE** - Carmoise - Guerlédan
M. Guillaume ROBIN - Kerdanio - Guerlédan
Suppléant : **M. Jean-Yves LE POTTIER** - La Goyenne - Guerlédan

Commune de SAINT-CARADEC

Titulaires : **M. Ronan PINEL** - 1 rue Anne de Bretagne - St-Caradec
M. Pierre-Arnaud LE CORRE - La Croix St-Guidic - St-Caradec
Suppléant : **M. Olivier LOTOUT** - Kerléau - St Caradec

Commune de SAINT-CONNEC

Titulaires : **M. Jean-Noël GALLERNE** - Lanrivault - St-Connec
M. Philippe LE DANTEC - Lanrivault - St-Connec
Suppléant : **M. Yannick LE CLEZIO** - Tréhouet - St-Connec

- Les personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages :

Titulaires : **M. David ROLLAND** (Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor
La-Prunelle - Plérin)
M. Didier MERLE - (AAPPMA La Muroise) 46 rue du Lac - Guerlédan
M. Ludovic LE MÉE - 6 Launay - Plémet proposé par la Chambre
d'Agriculture
Suppléants : **M. Pierre SERREAU** (Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor - La
Prunelle - Plérin)
M. Gaël LE GLOANNEC, Base départementale de Plein Air - 106 rue du
Lac - Guerlédan
M. Sébastien ROUAULT - 3 rue des Roseaux - Plémet proposé par la
Chambre d'Agriculture

- Le Délégué du Directeur Départemental des Finances Publiques :

M. Lionel DIJON, Centre des Impôts Fonciers de Saint-Brieuc

- Les membres fonctionnaires du Département, Service Patrimoine immobilier :
 - Titulaires : **M. François CRUSSON**
Mme Estelle LE TORREC
 - Suppléants : **M. Nicolas PERRAULT**
Mme Nadine TANGUY
- Le représentant du maître d'ouvrage du projet de la RN 164 (à titre consultatif) :
M. Laurent HEITZ, DREAL Bretagne
- Le représentant de l'administration chargée du contrôle de l'opération (à titre consultatif) :
M. Yannick CORNEC, Adjoint à la Cheffé du Service Agricole et développement rural à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

ARTICLE 2 : Les fonctions de secrétaire de la Commission seront assurées par un agent des services du Conseil départemental.

ARTICLE 3 : La Commission a son siège en mairie de Guerlédan.

ARTICLE 4 : La Commission peut appeler à titre consultatif toute personne dont il lui paraît utile de provoquer l'avis.

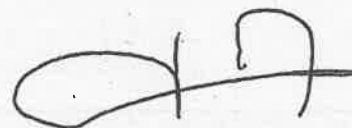
ARTICLE 5 : En cas de contestation du présent arrêté, les recours contentieux sont à présenter au Greffe du Tribunal Administratif – Hôtel Bizien – 3 Contour de la Motte – CS 44116 – 35044 Rennes Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : M. le Directeur Général par intérim, les Maires de Caurel, Guerlédan, Saint-Caradec et Saint-Connec et le Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies de Caurel, Guerlédan, Saint-Caradec et Saint-Connec, publié au recueil des actes administratifs du Département et notifié à chacun des membres.

Saint-Brieuc, le

15 JUIN 2022

Le Président,



Christian COAIL